

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 5239

présenté par
Mme Vilgrain

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 22, après le mot :

« économique »,

insérer les mots :

« environnementale et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent article présente les finalités de la politique en faveur de l'agriculture et de l'alimentation, dans ses dimensions internationale, européenne, nationale et territoriale.

Il précise notamment la finalité de développer des filières de production et de transformation, et le besoin d'alliance économique et sociale. Cependant, comme ce texte le précise tant dans son exposé des motifs que dans sa rédaction, les enjeux environnementaux en sont une priorité. Ce sous-amendement propose donc d'inclure la performance environnementale, notion par ailleurs définie et reconnue, aux performances économique et sociale.